

Rak® 3 Super

Le chemin le plus simple pour faire perdre la tête aux carpos

1

Une seule pose pour toute la campagne



2

Un confort de pose grâce au crochet adapté

3

Un diffuseur discret dans la végétation

4

Une bonne tenue des diffuseurs dans le temps, au passage du pulvérisateur ou en période de vent

Utilisable
en agriculture
biologique

Rak® 3 Super, solution de lutte par confusion contre le carpocapse des noix

 **BASF**

We create chemistry

www.agro.bASF.fr

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

FICHE D'IDENTITE

Rak® 3 Super : marque déposée BASF.

AMM n° : 2140146

Composition : 0,267 g/diffuseur de E8, E10-dodecadien-1-ol + tetradecyl acetate

Formulation : diffuseurs

Classement toxicologique :



Attention

H315 : provoque une irritation cutanée

H317 : peut provoquer une allergie cutanée

H400 : très toxique pour les organismes aquatiques

Conditionnement : cartons de 8 sacs x 252 diffuseurs

Précautions d'emploi : avant utilisation, les diffuseurs doivent être conservés dans leur emballage d'origine hermétiquement fermé, à l'abri de la lumière et dans un local frais (température inférieure à 15°C). Des emballages entamés pourront être conservés quelques jours s'ils sont fermés soigneusement et maintenus à une température < à 5°C. De même, tout stockage prolongé doit être effectué emballage fermé, intact, à une température de 0 à 5°C. Si ces règles de stockage n'étaient pas respectées, les diffuseurs pourraient perdre de leur efficacité.

Produit utilisable en agriculture biologique : en application des règlements CE/834/2007 et CE/889/2008

Culture de référence	Cibles (ravageurs visés)	Dose d'emploi	Nb d'applications	Stade d'application
Noyer	Chenilles foreuses des fruits (Cydia pomonella)	500 diffuseurs/ha	1	Avant le début du vol de la première génération (fin avril à fin mai)

BASF décline toute responsabilité et met en garde l'utilisateur contre les risques éventuels de manque d'efficacité pour toute utilisation, sur d'autres cultures ou d'autres ravageurs, pourtant autorisée par l'Arrêté du 26 mars 2014 relatif à la mise en œuvre du nouveau catalogue des usages.

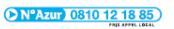
Protection utilisateur :

Pour l'opérateur, porter pendant la phase de pose des diffuseurs :

- un vêtement de travail couvrant type polyester/coton (65%/35% ou 60%/40%).
- des gants mixtes avec enduction nitrile sur la paume et tricoté/aéré sur le dessus de la main.

Les gestes responsables et professionnels

AVANT L'APPLICATION	
	1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
	2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
	3 Se protéger efficacement (gants, combinaison, bottes).
APRÈS L'APPLICATION	
	4 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.

Ne pas fumer, boire, manger pendant la pose des diffuseurs.		
QUE FAIRE DES CAPSULES VIDES EN FIN DE SAISON ?		
Retirer les capsules en fin de saison et les rapporter à un point de collecte Adivalor.		
Contacts utiles		
Informations techniques FDS	BASF France S.A.S Division Agro	 ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France S.A.S Division Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	 ou www.adivalor.fr

Juin 2016 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF France Division Agro (0810.023.033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document - 838ALIE0616EST. Produit de bio-contrôle. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com.

BASF France S.A.S. - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY Cedex - Tél : 04.72.32.45.45 - Fax : 04.78.34.28.86